

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

Date de la convocation
03/12/2021

Date d'affichage
03/ 12 /2021

Objet de la délibération
Délibération modificative du budget communal – section fonctionnement N°3

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660



Séance du 09 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un le décembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guinemand dans le respect des règles sanitaires en vigueur compte tenu de la crise sanitaire, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents : Marion BELLEVILLE, Lylian CALVAT, Jérôme CUCHE, Marlène GABLE, Claude GAULARD, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Emilio JUAREZ, Antoinette LE BRAS, Marc LECAILLE, Jean-Baptiste MALIVERNAY, Cyril MARÉCHAL, Christian MOREL, Charles-Emmanuel PELLETIER, Delphine RAHON-SIMON, Nadine SAUVONNET, Violette SEGARD.

Excusés :

Nathalie CASTILLON, donnant pouvoir à Violette SEGARD
Franck NICOLAS, donnant pouvoir à Nadine SAUVONNET
Margaux PRAOM, donnant pouvoir à Claude GAULARD

Absents : Philippe RIGAL, Maud WASNER

M. Christian MOREL a été désigné Secrétaire de séance.

Sur proposition de la commission finances et de l'adjointe Violette SEGARD :

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 avril 2021 approuvant le Budget Primitif,

Considérant l'avis favorable de la Commission municipale N°1 du 26 novembre 2021,

RAPPORT POUR INFORMATION :

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.
Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

En section de fonctionnement recettes, budget communal, il convient notamment de prendre en compte les dépenses suivantes :

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT BUDGET	MONTANT DESICION MODIFICATIVE	DM
FONCTIONNEMENT RECETTES – BUDGET COMMUNAL					
Chapitre 73	73211	Attribution compensation	76 279,00	-76 279,00	0,00
Chapitre 074	74121	Dot solidarité rurale	0,00	+ 76 279,00	76 279,00
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES – BUDGET COMMUNAL					

En section de fonctionnement dépenses, budget communal, il convient notamment de prendre en compte les dépenses suivantes :

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT BUDGET	MONTANT DESICION MODIFICATIVE	DM
FONCTIONNEMENT DEPENSES – BUDGET COMMUNAL					
Chapitre 022		Dépenses imprévues après opération	59 267,82	-3 060,00	56 207,82
Chapitre 011	6135	Locations Mobilières	19 000,00	+ 3 060,00	22 060,00
Chapitre 022		Dépenses imprévues après opération	56 207,82	-8 392,80	47 815,02
Chapitre 011	6232	Fêtes et ceremonies	10 000,00	+ 8 392,80	18 392,80
Chapitre 022		Dépenses imprévues après opération	47 815,02	-4 500,00	43 315,02
Chapitre 011	6218	Autres personnels extérieurs	10 000,00	+4 500,00	14 500,00
Chapitre 022		Dépenses imprévues après opération	43 315,02	-3 300,00	40 015,02
Chapitre 012	6413	Personnel non titulaire	202 413,00	+2 200,00	204 613,00
	6451	Cot URSSAF	90 000,00	+1 100,00	91 100,00
Chapitre 022		Dépenses imprévues après opération	40 015,02	-15 000,00	25 015,02
Chapitre 011	605	Achat matériel	0,00	+15 000,00	15 000,00
Chapitre 022		Dépenses imprévues après opération	25 015,02	-12 770,00	12 245,02
Chapitre 011	6068	Autres matières fournitures	500,00	12 770,00	13 270,00
Chapitre 022		Dépenses imprévues après opération	12 245,02	-7 800,00	4 445,02

Chapitre 011	6226	Honoraires	10 000,00	+7 800,00	17 800,00
Chapitre 022		Dépenses imprévues après opération	4 445,02	-4 445,02	0,00
	6411	Personnels titulaires	360 000,00	+4 445,02	364 445,02
Chapitre 011	6251	Voyages et déplacements	10 000,00	- 3 000,00	7 000,00
	6256	Missions	500,00	+3 000,00	3 500,00
Chapitre 011	60628	Autres fournitures	10 000,00	-3 000,00	7 000,00
	617	Etudes et recherches	1 000,00	+3 000,00	4 000,00
Chapitre 011	615232	Réseaux	2 000,00	- 600,00	1 400,00
	6261	Frais affranchissements	2 500,00	+ 600,00	3 100,00
Chapitre 011	6282	Frais gardiennage	4 000,00	-1 000,00	3 000,00
	6288	Autres services extérieurs	4 000,00	+1 000,00	5 000,00
Chapitre 011	6184	Versement autres organismes	500,00	-500,00	0,00
	6064	Fournitures administratives	10 000,00	+500,00	10 500,00
Chapitre 065	6536	Frais représentation Maire	5 000,00	-5 000,00	0,00
	6531	Indemnités Elus	71 000,00	+5000,00	76 000,00
Chapitre 065	6535	Formation Elus	1 000,00	-600,00	400,00
	6531	Indemnités Elus	76 000,00	+600,00	76 600,00
Chapitre 065	6535	Formation Elus	400,00	-200,00	200,00
	6533	Cotis retraite Elus	3 100,00	+200,00	3 200,00
Chapitre 065	6532	Frais missions Elus	5 000,00	-700,00	4 300,00
	6534	Cot sécu sociale	8 000,00	700,00	8 700,00
Chapitre 065	65548	Autres contributions	40 000,00	-14 000,00	26 000,00
Chapitre 012	6451	Cotisations URSSAF	90 000,00	+14 000,00	104 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES – BUDGET COMMUNAL					

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

par 21 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 voix CONTRE

DECIDE

- d'approuver la présente décision modificative.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Fait à Saône, le 09 décembre 2021
Monsieur le Maire de Saône,
Benoit VUILLEMIN



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Délibération transmise à

- Préfecture
- Trésorerie
- DGFIP du Doubs